



Contrat entre le camping et :

Exemple à renvoyer au camping

M. / Mme,

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser cette proposition.
Votre réservation sera effective dès réception de ce document, accompagné de votre chèque de 50 € d'arrhes.
Vous remerciant de votre confiance, nous sommes heureux de vous accueillir prochainement

Emplacements : (Choisir le nbre d'emplacements) []

POUR LES GROUPES (devis sur demande)

Période de location : (nombre de nuitées) []

Nuitées : arrivée le entre 13 et 19 heures
départ le jusqu'à 12 heures

Nombre de personnes : Adultes : [] Enfants : [] dont enfants - de 7 ans : []

Prix de location :

Haute Saison du 01/07 au 28/08 :

- Forfait 2 personnes 11,00 € xunité x nuitées =

Basse Saison du 01/04 au 30/06 et 29/08 au 30/09 :

- Forfait 2 personnes 10,00 € xunité x nuitées =

Toutes saisons :

- nuitée personne suppl. 3,70 € x pers. x nuitées =
- nuitée enfant (- de 7 ans) 2,60 € x pers. x nuitées =
- Electricité 2.80 € x ...1.....unité x nuitées =
- Animaux 2.00 € xunité x nuitées =
- Campeur seul 6,00 € x ...1..... unité x nuitées =
- Taxe de séjour (+ de 10 ans) 0.30 € x pers. x nuitées =
- Garage mort Juillet & Août 11,00 € x unité x nuitées =
- Garage mort hors saison 3,10 € x unité x nuitées =

Prix du séjour : TOTAL =>

Confirmer votre réservation en renvoyant le présent contrat signé accompagné d'un chèque de 50 € d'arrhes.
Les paiements sont à verser en €, par chèque bancaire à l'ordre du camping municipal de Bourdeaux

Je soussigné, agissant pour moi-même et pour le compte des autres personnes inscrites,
certifie avoir pris connaissance des conditions générales de location figurant au verso.

A le.....
(Signature, précédée de la mention «lu et approuvé»)



Contrat entre le camping et :

Exemple à conserver par le locataire

M. / Mme,

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser cette proposition.
Votre réservation sera effective dès réception de ce document, accompagné de votre chèque de 50 € d'arrhes.
Vous remerciant de votre confiance, nous sommes heureux de vous accueillir prochainement

Emplacements : (Choisir le nbre d'emplacements) []

POUR LES GROUPES (devis sur demande)

Période de location : (nombre de nuitées) []

Nuitées : arrivée le entre 13 et 19 heures
départ le jusqu'à 12 heures

Nombre de personnes : Adultes : [] Enfants : [] dont enfants - de 7 ans : []

Prix de location :

Haute Saison du 01/07 au 28/08 :

- Forfait 2 personnes 11,00 € xunité x nuitées =

Basse Saison du 01/04 au 30/06 et 29/08 au 30/09 :

- Forfait 2 personnes 10,00 € xunité x nuitées =

Toutes saisons :

- nuitée personne suppl. 3,70 € x pers. x nuitées =
- nuitée enfant (- de 7 ans) 2,60 € x pers. x nuitées =
- Electricité 2.80 € x ...1.....unité x nuitées =
- Animaux 2.00 € xunité x nuitées =
- Campeur seul 6,00 € x ...1..... unité x nuitées =
- Taxe de séjour (+ de 10 ans) 0.30 € x pers. x nuitées =
- Garage mort Juillet & Août 11,00 € x unité x nuitées =
- Garage mort hors saison 3,10 € x unité x nuitées =

Prix du séjour : TOTAL =>

Confirmer votre réservation en renvoyant le présent contrat signé accompagné d'un chèque de 50 € d'arrhes.
Les paiements sont à verser en €, par chèque bancaire à l'ordre du camping municipal de Bourdeaux

Je soussigné, agissant pour moi-même et pour le compte des autres personnes inscrites,
certifie avoir pris connaissance des conditions générales de location figurant au verso.

A le.....
(Signature, précédée de la mention «lu et approuvé»)

Conditions générales de location

1/ Conditions de location : La location ne devient effective qu'avec notre accord, et après réception du contrat de location dûment complété et accompagné d'un versement de 50 € d'arrhes.

2/ Mise à disposition de la location : La location est disponible le jour de l'arrivée prévu par le contrat de location à partir de 15 h jusqu'à 19 heures, jusqu'au jour de départ prévu par le même contrat entre 8h et 12 heures . Les draps, taies d'oreillers et alèzes sont à fournir. Lits bébé et chaises hautes bébé ne sont pas inclus dans le forfait. Toute modification du nombre ou de l'identité des personnes initialement prévues par le contrat de location devra être obligatoirement signalée le jour même à notre service d'accueil. Toutes les locations sont nominatives et ne peuvent en aucun cas être sous-louées ou cédées.

Caution : Pour un séjour en caravane, une caution de 100 € sera déposée à l'accueil à votre arrivée, payable par chèque ou espèces : elle sera restituée si absence de dégâts et parfait état de propreté.

Annulation : En cas d'annulation de votre part , il vous sera retenu ou vous resterez devoir :
- les frais de dossier, - à titre d'indemnité de rupture du contrat : - Un montant égal à 25% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 15 jours avant la date prévue de votre arrivée; - Un montant égal au total de votre séjour, si vous annulez moins de 16 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date. En cas d'annulation pour des raisons incombant à la Société gérant le camping, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

En l'absence de message écrit du client, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Les messages téléphoniques ne sont pas admis.

Séjour retardé ou écourté : Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Assurance : Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation qui vous permettra d'être remboursé en cas d'événement vous empêchant d'effectuer votre séjour. Il appartient aux campeurs caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente et/ou matériel et leur responsabilité civile.

Règlement du séjour : Les modes de paiement acceptés sont les suivants : espèces, chèques bancaires ou postaux, eurochèques, chèques vacances, travellers chèques. Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

3/ Extraits du règlement intérieur ... Les animaux doivent être tatoués. Ils doivent être tenus en laisse. Leurs souillures doivent être enlevées par leurs maîtres. Ils ne peuvent être laissés seuls dans les voitures, mobil-home, chalet ou caravane sur l'emplacement. Le couchage des animaux doit être impérativement prévu à l'extérieur des installations.

Visiteurs : sont autorisés, sous la responsabilité de leurs hôtes, après avoir signalé leur présence au service d'accueil. Dans tous les cas les véhicules des visiteurs devront stationner à l'extérieur du camping.

Silence : la circulation des véhicules à moteur est limitée à 10 km/h et est interdite dans le camping entre 23 h et 7 h du matin. L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement. A partir de 23 h, il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins.

Conditions générales de location

1/ Conditions de location : La location ne devient effective qu'avec notre accord, et après réception du contrat de location dûment complété et accompagné d'un versement de 50 € d'arrhes.

2/ Mise à disposition de la location : La location est disponible le jour de l'arrivée prévu par le contrat de location à partir de 15 h jusqu'à 19 heures, jusqu'au jour de départ prévu par le même contrat entre 8h et 12 heures . Les draps, taies d'oreillers et alèzes sont à fournir. Lits bébé et chaises hautes bébé ne sont pas inclus dans le forfait. Toute modification du nombre ou de l'identité des personnes initialement prévues par le contrat de location devra être obligatoirement signalée le jour même à notre service d'accueil. Toutes les locations sont nominatives et ne peuvent en aucun cas être sous-louées ou cédées.

Caution : Pour un séjour en caravane, une caution de 100 € sera déposée à l'accueil à votre arrivée, payable par chèque ou espèces : elle sera restituée si absence de dégâts et parfait état de propreté.

Annulation : En cas d'annulation de votre part , il vous sera retenu ou vous resterez devoir :
- les frais de dossier, - à titre d'indemnité de rupture du contrat : - Un montant égal à 25% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 15 jours avant la date prévue de votre arrivée; - Un montant égal au total de votre séjour, si vous annulez moins de 16 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date. En cas d'annulation pour des raisons incombant à la Société gérant le camping, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

En l'absence de message écrit du client, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Les messages téléphoniques ne sont pas admis.

Séjour retardé ou écourté : Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Assurance : Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation qui vous permettra d'être remboursé en cas d'événement vous empêchant d'effectuer votre séjour. Il appartient aux campeurs caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente et/ou matériel et leur responsabilité civile.

Règlement du séjour : Les modes de paiement acceptés sont les suivants : espèces, chèques bancaires ou postaux, eurochèques, chèques vacances, travellers chèques. Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

3/ Extraits du règlement intérieur ... Les animaux doivent être tatoués. Ils doivent être tenus en laisse. Leurs souillures doivent être enlevées par leurs maîtres. Ils ne peuvent être laissés seuls dans les voitures, mobil-home, chalet ou caravane sur l'emplacement. Le couchage des animaux doit être impérativement prévu à l'extérieur des installations.

Visiteurs : sont autorisés, sous la responsabilité de leurs hôtes, après avoir signalé leur présence au service d'accueil. Dans tous les cas les véhicules des visiteurs devront stationner à l'extérieur du camping.

Silence : la circulation des véhicules à moteur est limitée à 10 km/h et est interdite dans le camping entre 23 h et 7 h du matin. L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement. A partir de 23 h, il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins.